

*Faucher vs Bélanger*, 4 R. L., 388. — *Contra* : L'on peut, par une inscription en droit, faire rejeter un plaidoyer de prescription qui ne s'applique pas. *C. S.*, 1897, *Macdonald vs Bulmer*, 4 R. L. n. s., 88, *R. J. Q.*, 12 C. S., 424.

Le défendeur n'est pas recevable à plaider par voie d'inscription en droit qu'il a été libéré de son obligation par une disposition statutaire, alors qu'aux termes de cette disposition la libération est conditionnelle. Il doit invoquer ce moyen par défense au fond. *C. S.*, 1901, *Préfontaine vs Grenier*, 4 R. P. Q., 21.

A statutory limitation requiring an action based upon anything done in execution of the act, to be brought within four months cannot be invoked by a demurrer, where the declaration expressly alleges that the act complained of was done in violation of the law, and with malice. The defendant, in order to have the benefit of the limitation, must prove that he was acting in execution of his office. *C. R.*, 1887, *Roy vs Molleur*, M. L. R., 3 S. C., 450.

Les causes d'extinction d'une obligation peuvent être invoquées par défense en droit lorsqu'elles apparaissent à la face même des allégations de la déclaration. *C. R.*, 1902, *Renaud vs Delfausse*, 9 R. de J., 145.